

MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire.

MEMBRES PRESENTS : MM FLAMANT M. - CARDON P. – COLLÉ G. - DEFRESNE X. – JOLIVET B. - ZANCZAK P. - BOURDON J – LANDUYT N.

Mmes DELABIE ML. - FONTAINE V. - -- WILLOT S. – FLORENCHIE MC - VANDENBROM C. - LAMBERT F

Absents excusés : GONCALVES M. -

Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 23h45

Mme FONTAINE V. a été élue secrétaire.

Convocation le 01 juin 2016.

Monsieur le Maire ouvre le Conseil en faisant voter le compte rendu du 15 avril 2016 aux adjoints et aux conseillers ; celui-ci a été voté à l'unanimité.

I-/ CREATION DE REGIE D'AVANCE TAP ET PERISCOLAIRE

Mr PSTUS souhaiterait avoir un fond de régie d'avance pour le TAP et le Périscolaire à sa charge afin de pouvoir faire face à leurs dépenses aisément. Le service comptabilité continuera à mandater les factures émises

Le Conseil Municipal décide de créer une régie avance TAP et Périscolaire

II-/ ERREUR DE RESTES A REALISER SUR COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Le Maire fait part qu'une erreur a été détecté par la préfecture dans les restes à réaliser du Compte Administratif 2015, et nous demande d'une part de confirmer que la somme à reporter est de 10 200 € et non de 70 154.26 € et d'autre part de rééditer le Compte Administratif 2015 corrigé.

III-/ SEZEO

Le projet initial de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyait la fusion des 3 syndicats d'énergies en un syndicat départemental unique. Les syndicats SEZEO et Forces Energies ont refusé cette fusion et ont proposé un amendement qui ne prévoit qu'une fusion entre les deux syndicats SEZEO et FE. L'amendement a été adopté par SDCI. La préfecture demande à ses 2 syndicats d'établir un projet de périmètre portant fusion SEZEO et Forces Energie ; Les communes doivent donner leurs accords à ce projet de fusion ainsi que le périmètre

IV-/ BILAN CAF, BILAN SOCIAL, BUDGET PREVISIONNEL NOUVELLE CLASSE

Bilan CAF 2015 :

Charges	Total	Produits	Total
Energies	2670.00€	Prestation CAFO	4 686.00 €
Produits d'entretien	107.00 €	Participation des usagers	29 057.00 €
Goûters	1 068.00 €	Subvention Départementale	100.00 €
Entretien des locaux/ réparations	3 814.00 €	Participation Aide Complémentaire	5 284,94 €
Charges de personnel	46 395.00 €	Fond d'amorçage	3 750.00 €
Déplacements, missions...	105.00 €		
Frais de gestion CG	1 467.00 €		
Facture API	13 956.00 €		
TOTAL			42 877.94 €
Solde débiteur			
Total pour équilibre	69 582.00€		69 582.00 €

Le coût moyen par enfant, par jour pour la commune est de 3,43€.

Budget prévisionnel pour la nouvelle classe :

Libellé	Montant
Travaux cloisons	1 000,00 €
Achat meubles, matériel	3 400,00 €
Peinture classe de Célia	200,00€
TOTAL Prévisionnel	4 600,00€

Effectif d'enfant prévu pour 2016/2017 : 82 enfants au total au 30/06/16

- Maternelle TPS - PS - MS : 24 enfants / GS - CP : 21 enfants
- CE1 - CE2 : 15 enfants
- CM1 - CM2 : 22 enfants

Effectif des agents de la Mairie en 2015 :

- 4 en CDD (2 adjoints administratifs, 1 Directeur de périscolaire, 1 agent de restauration)
- 4 titulaires (1 ATSEM, 2 agents techniques et 1 adjointe administrative)
- 1 CUI (agent d'animation pris en charge par l'Etat à 70%)
- 2 CAE (agents d'animation pris en charge par l'Etat à 75%)

Prix moyen du périscolaire et de la cantine pour un enfant :

Nombre de famille inscrit au périscolaire et à la cantine pour l'année 2015/2016 : **42**

Prix mini d'une heure de périscolaire :
0,21 €/h (3 familles)

Prix maxi d'une heure de périscolaire :
1,28€/h (7 familles)

Prix moyen appliqué pour Mélicocq :
1,18 €/h (29 familles)

Prix d'un repas : 3,94 € (2,94€ API et 1€ mairie)

V-/ ASSOCIATION AC2S POUR LES MERCREDIS APRES L'ECOLE

Une association s'est créée, elle débutera à la rentrée de septembre tous les mercredis après-midi. Comme l'indique son nom elle proposera des Activités, Culture, Sports et Sorties, Elle est composée de 4 membres :

- Président : Mlle Ophélie PONCELET
- Secrétaire : Mr Jonathan SULLY
- Trésorier : Mr Patrick PSTUS
- 1 Animateur ou animatrice.

Une requête a été formulée par Mlle PONCELET Ophélie auprès du Maire, pour mettre à disposition et à titre gracieux des locaux (la petite mairie, la salle multifonctions et le périscolaire) mais aussi que le siège social soit domicilié à l'adresse de la mairie.

Le Conseil Municipal a accepté aux demandes de Mlle PONCELET et exige d'établir un contrat de mise à disposition des locaux sur 1 an, renouvelable tous les ans avec révision des termes de la convention.

VI-/ REVISION DU CONTRAT DE LOCATION SMF DE BERNARD DUPUIS

Il a été exposé que Le contrat de la SMF Bernard Dupuis n'a pas été refait depuis 2012, et qu'il n'est pas assez détaillé. Il apparaît nécessaire d'y apporter certaines modifications. Il est présenté au Conseil Municipal le projet d'un nouveau règlement

Le nouveau règlement ainsi que le contrat de location sera mis sur le site de Mélicocq et pourra être édité. Tout locataire pourra le remplir chez soi et le rapporter en mairie signé accompagné des pièces justificatives.

Le Conseil Municipal décide de réviser le contrat de location de la SMF BERNARD DUPUIS et accepte le nouveau contrat de location.

VII-/ SCHELLEMENT D'URNE FENERAIRE SUR LES CAVEAUX DANS LE CIMETIERE

Mr Le Maire a reçu un courrier demandant s'il y avait possibilité de sceller une urne sur le tombeau familial. La commune n'étant pas dotée actuellement de columbarium décide la possibilité de sceller une urne sur les caveaux familiaux pour les familles qui le désirent.

Cependant il sera demandé que le scellement de l'urne devra être effectué de manière à éviter tous vols et se déchargera toutes responsabilités de vols, dégradations et vandalismes qui seraient commis à l'intérieur du cimetière au préjudice des familles

Après concertation, le Conseil Municipal accepte la demande tout en précisant que la commune ne prendra pas la responsabilité de la fixation de l'urne ainsi toutes dégradations et vandalismes.

VIII-/ AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE SUR PROPOSITION DE MME LAMBERT CATHERINE

Monsieur Le Maire informe qu'il a eu un entretien avec Mme LAMBERT Catherine et lors de cet entretien, Mme LAMBERT Catherine a proposé à la commune d'acquérir le terrain cadastré 82 se trouvant accoler au cimetière pour une contenance d'environ de 540-600 m² afin de donner la possibilité à la commune d'agrandir son cimetière.

Monsieur le Maire recontactera la propriétaire afin de discuter des limites possibles et d'une éventuelle estimation.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à entamer une négociation avec Mme LAMBERT Catherine

IX- / ACHAT D'UN ASPIRATEUR POUR LA SMF BERNARD DUPUIS

L'utilisation de la SMF BERNARD DUPUIS étant de plus en plus sollicitée, il devient nécessaire d'investir dans l'achat d'un aspirateur afin de rendre les locaux plus propres et de faciliter le ménage

Le Conseil Municipal accepte l'achat d'un nouvel aspirateur

X- / DECISIONS MODIFICATIVES

Des virements de crédit ont dû être effectués sur certains articles afin de rééquilibrer le budget

Ensuite des décisions modificatives ont été prises pour mettre des crédits dans certains comptes afin de pouvoir équilibrer le budget.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité l'équilibre du budget et les décisions modificatives

XI- / DOTATION DES CLASSES CM1-CM2 DE TABLETTES

Suite à la labellisation « numérique » du collège Clotaire Baujouin de Thourotte et aux propositions faites dans le cadre de l'Education Nationale pour élargir le périmètre d'équipement numérique aux écoles primaires qui lui sont rattachées. La commune a donné un accord sur le principe du projet numérique mais souhaiterait avoir plus d'explications sur l'acquisition du nombre de tablettes pour les classes primaires CM1 et CM2, le coût que cela va engendrer à la commune et sur la description de la tablette.

XII- / CONVENTION DE RAPPEL A L'ORDRE AVEC LE TGI DE COMPIEGNE

Suite aux divers faits qui ont eu lieu dans la commune et aux incivilités, il est indispensable de prescrire des mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité du village, la tranquillité publique, ainsi le maintien du bon ordre dans la commune.

De ce fait Mr Defresne nous a proposé de faire une convention de rappel à l'ordre entre la Collectivité et le TGI Compiègne.

XIII- / ASPM

Mr le Maire a reçu un courrier de l'Association pour La Sauvegarde du Patrimoine Mélicocquois demandant l'autorisation d'effectuer les travaux de rénovation de l'église plus précisément la réfection du plafond, remplacement de la fenêtre et nettoyage des murs

Le Conseil Municipal donne son aval à faire les travaux.

XIV- / AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE RUE EMERSON WHITE ET RUE DU MOULIN

Suite à la décision favorable de la sous-préfecture de Compiègne concernant notre demande de dotation d'équipement auprès des services.

Un appel d'Offre va être établi pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité routière des rues Emerson White et Rue du Moulin : installation d'ilots et mise en place de signalisation verticale. Des plots provisoire seront mis en place afin de voir les avantages et inconvénients.

XV-/ SUBVENTION ET DIVERS REMBOURSEMENTS

La commune a perçu :

- une subvention d'un montant de 750 € pour la réalisation du projet d'installation de défibrillateur accompagné d'une formation de la population à son utilisation,
- des remboursements suite à diverses dépenses par GROUPAMA d'un montant de 916.66 € pour la réparation d'un candélabre et de MMA d'un montant de 402 € pour des frais d'avocats.

XVI-/ LES FESTIVITES

1- LE VILLAGE ESTIVAL

Le Conseil départementale de l'Oise a mis en place depuis 2 ans des festivités itinérantes à travers l'Oise. Cet évènement itinérant s'installera dans 10 communes isariennes du 06 juillet au 21 juillet prochain. Il aura lieu dans notre commune .le 13 juillet de 13h30 à 18h30

Des diverses activités gratuites sont proposés aux enfants : ateliers smoothies, échecs, quizz numériques sur le tour de France, jeux picards, activités sportives diverses, initiation au secourisme avec les pompiers. Il y aura aussi des châteaux gonflables, pêche aux canards, espace ados avec baby-foot, spectacle de cirques.

Des diverses associations seront là tel que :

- le Monde Musicale
- ASPM,
- le Poney club,
- APE....

2- LA COMMEMORATION DU 14 juillet

Cette année la commémoration de la fête nationale aura lieu le 13 juillet à 20h30. Afin d'organiser le buffet champêtre, Mr ZANCZAK aurait besoin de bénévoles. Chacun pourra apporter un plat sucré et/ou salé et/ou une boisson. Le programme s'établit comme suit :

- 20h30 : départ du cortège avec les enfants et leurs lampions de la Place du Commandant Perreau, retour à la salle Bernard Dupuis pour le verre de l'amitié et le début de la soirée
- 22h30 : soirée dansante assurée par un DJ.

3 – RANDONNEE PEDESTRE

La randonnée pédestre prévue le 24 septembre est reportée au printemps prochain pour des raisons de sécurités à cause de l'ouverture de la chasse le 17 septembre 2016.

4 – COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2016

La commémoration du 11 novembre se fera avec la participation des enfants et des enseignantes de l'école de Mélicocq, agrémenté de la présence de l'harmonie de Villers/Coudun.

5 – NOEL DES ENFANTS

Le spectacle de fin d'année offert par la municipalité aux enfants de l'école de Mélicocq n'est pas encore défini à ce jour. Nous étudions la faisabilité d'un spectacle sur Mélicocq, ou d'une sortie cinéma.

6 – REPAS DES AINES

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 22 janvier 2017 accompagné d'une animation musicale « Au temps des guinguettes ».

7- RESTO DU CŒUR

La collecte aura lieu le samedi 21 janvier 2017.

TOUR DE TABLE

Néant